



**MAIRIE DE
BRETTEVILLE SUR LAIZE**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} août 2022

Date de la convocation : 26-07-2022

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 1^{er} août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bretteville sur Laize, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bruno FRANCOIS, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents : BOUJRAD Abderrahman, BERNABE Alexandre, DESMONT Dimitri, MARTINOFF Nathalie

Absents représentés : Hélène BEFFY (a donné un pouvoir à Claude Pierre)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Monsieur Jean-Pierre GOUJON est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

N° 1-01-08-2022 MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION GLOBALE ET PERFORMANTE DU BATIMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de devis a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale et performante du bâtiment de la Poste.

Quatre offres nous ont été transmises :

- Dauchez Architecte : 39 500 € HT soit 9.32 % du marché de maîtrise d'œuvre
- Faire le Mur : 42 750 € HT soit 10.08 % du marché de maîtrise d'œuvre
- Pascal Séjourné Architecture : 31 440 € HT soit 7.40 % du marché de maîtrise d'œuvre
- AMB Architecture : 29 680 € soit 7 % du marché de maîtrise d'œuvre

Une commission s'est réunie le lundi 1^{er} août 2022 à 18h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise AMB Architecture d'une montant de 29 680 € HT soit 7% du marché de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces correspondantes.

Adopté à l'unanimité

N°02-01-08-2022 – MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION LOGEMENTS RUE DE QUILLY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de devis a été lancée pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de rénovation logements rue de Quilly

Quatre offres nous ont été transmises :

- Dauchez Architecte : 33 664 € HT soit 11.57 % du marché de maîtrise d'œuvre
- Faire le Mur : 27 000 € soit 9.28 % du marché de maîtrise d'œuvre
- Pascal Séjourné Architecture : 21 840 € soit 7.80 % du marché de maîtrise d'œuvre
- AMB Architecture : 23 280 € HT soit 8 % du marché de maîtrise d'œuvre

Une commission s'est réunie le lundi 1^{er} août 2022 à 18h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Pascal Séjourné Architecture d'un montant de 21 840 € HT soit 7.80 % du marché de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces correspondantes.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 22h00

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		